Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0096-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2026

DELIBERATION N°CD2026-10/3/13 **DOSSIER N°7706**	PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE « AVEC NOUS, DITES...23 ! » AIDE INDIVIDUELLE

Etaient présents :
Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :
Philippe BAYOL à Lucette CHENIER
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Mary-Line GEOFFRE à Eric BODEAU
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE « AVEC NOUS, DITES...23 ! »
AIDE INDIVIDUELLE

♦♦♦♦♦♦♦♦

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU les délibérations n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07 mars 2025 et n°CD2025-07/3/29 de l'Assemblée Départementale du 04 juillet 2025 approuvant les ajustements et les modifications

Publié sur www.creuse.fr le 28/10/2026

Envoyé en préfecture le 28/10/2026
Reçu en préfecture le 28/10/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261023-CD2026_0096-DE

du guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du PDAS et la délibération n° CD2026-02/3/13 du 27 février 2026 approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et des règlements et, adoptant les conventions attributives d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23… ! » ;
VU le rapport CD2026-10/3/13 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,

Décide :

- de retirer la délibération n° CD2026-07/3/28, du 3 juillet 2026, et de la remplacer par la présente délibération ;

- d'accorder au bénéficiaire ci-dessous, l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23… ! »,

DEMANDEUR	SPÉCIALITÉ	AIDE ATTRIBUÉE
M.F	**MEDECINE GENERALE** (Limoges) 7e année stage du 01/05/202- au 31/10/2026	**Aide au stage** Hébergement (300 €/mois) 6 mois soit **1 800 €**
Total des aides sollicitées		**1 800 €**

Il est précisé que l'aide accordée à l'étudiant en médecine fera l'objet d'un versement direct à la commune de La Celle-Dunoise dans le cadre de son internat rural, conformément aux dispositions prévues par la délibération n° CD2026-02/3/13, du 27/02/2026

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer la convention attributive relative l'aide liée aux frais de stage, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! ».
Cette convention est jointe en annexe confidentielle à la présente délibération.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 65188, Fonction 418 (fonctionnement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Valerie SIMONET
Présidente du Conseil
Départemental
28 oct. 2026